



Métiers du droit

Sommaire

Les fiches « Actuel Bourgogne » complètent les fiches nationales Actuel CIDJ

- ▶ 1. La capacité en droit
- ▶ 2. Etudes universitaires
- ▶ 3. Métiers du Greffe
- ▶ 4. Avocat
- ▶ 5. Huissier de justice
- ▶ 6. Notariat

Les études juridiques concernent deux grands domaines : le droit privé et le droit public. Celles-ci conduisent à des professions de nature juridique (elles ont alors rapport au droit lui-même) ou judiciaire (elles sont relatives à la justice et à son administration).

De la capacité en droit aux diplômes de 3^{ème} cycle universitaire, toutes les formations en droit proposées en Bourgogne sont ici répertoriées.

1. La capacité en droit

Ce diplôme (Certificat de Capacité en Droit) est surtout préparé dans le cadre de la formation continue. Les études durent deux ans, à raison de 6 heures de cours par semaine. Elles permettent aux non-bacheliers d'acquérir une formation juridique pratique, dans un but professionnel ou dans l'intention de poursuivre des études supérieures.

La Capacité en Droit donne les bases nécessaires pour entamer une carrière dans le domaine juridique, bancaire, celui des assurances ou des services contentieux des entreprises, et permet également la poursuite d'études supérieures.

Conditions d'inscription : Aucun titre au diplôme exigé pour la préparation. Seuls critères d'accès, avoir 17 ans révolus au 1^{er} novembre de l'année de l'inscription.

Durée des études : 2 ans.

L'inscription en 1^{er} année de capacité ne confère pas le statut d'étudiant.

Les enseignements de Capacité en Droit sont dispensés à Dijon, au sein de la Faculté de droit et trois centres de capacité situés à Nevers, Chalon-sur-Saône et Auxerre :

Côte-d'Or

UFR droit et sciences économique et politique

4 boulevard Gabriel - BP 17270

21072 Dijon cedex

Tél. : 03 80 39 56 00

Site(s) Internet : <http://ufr-juridique-economique.u-bourgogne.fr>

Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne

Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs - Boîte LL1
21000 DIJON

Tél. : 03 80 44 18 29
(administratif)
03 80 44 18 35
(documentation)

Fax : 03 80 44 18 45

documentation@ijbourgogne.com
www.ijbourgogne.com

www.facebook.com/crijbourgogne
[www.twitter.com/crij_bourgogne](https://twitter.com/crij_bourgogne)





Nièvre

Centre de capacité en droit de Nevers

21 rue de l'Université
58000 Nevers
Tél. : 03 86 71 61 97
e-mail : capanevers@gmail.com
Site(s) Internet : www.capacite-en-droit.net

Saône-et-Loire

Centre de capacité en droit de Chalon-sur-Saône

1 avenue de Verdun - BP 60190
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 42 36 86
Site(s) Internet : www.capacite-en-droit.net

Yonne

Centre de capacité en droit d'Auxerre

6 route de Monéteau
89000 Auxerre
Tél. : 03 86 49 26 22
e-mail : jessica.ponel@lecnam.net
Site(s) Internet : www.capacite-en-droit.net

- **Master mixte Droit des ressources humaines des fonctions publiques (DRH-FP)**
- **Capacité en droit** (voir chapitre précédent)
- **Diplôme supérieur de Notariat**
- **Europa Master** : diplôme trinational (universités de Bourgogne, Opole en Pologne et Mayence en Allemagne).

Nièvre

UFR droit et sciences économique et politique

21 rue de l'Université - BP 76
58028 Nevers
Tél. : 03 86 71 61 80 ou 03 86 71 61 90
e-mail : licence-droit.nevers@u-bourgogne.fr
Site Internet : <http://facultededroitnevers.blogspot.fr>
Etablissement public

- **Licence de Droit (L1 et L2)**
- **Licence d'Administration publique (3^{ème} année de licence : L3)**
- **Capacité en droit** (voir chapitre précédent)

2. Etudes universitaires

2.1. UFR droit et sciences économique et politique

Côte-d'Or

UFR droit et sciences économique et politique

4 boulevard Gabriel - BP 17270
21072 Dijon cedex
Tél. : 03 80 39 56 00
Site Internet : <http://ufr-juridique-economique.u-bourgogne.fr>
Etablissement public

- **Licence de Droit (L1, L2, L3)**
- **Licence professionnelle** Gestionnaire de l'habitat locatif et de l'habitat social
- **Licence professionnelle** Activités juridiques, spécialité métiers du notariat (en collaboration avec l'université de Franche-Comté)
- **Master 1** Droit des affaires
- **Master 1** Droit international et droit européen
- **Master 1** Juriste franco-allemand
- **Master 1** Droit : carrières judiciaires et sciences criminelles
- **Master 1** Droit public
- **Master** professionnel Droit notarial
- **Master** professionnel Droit processuel
- **Master** professionnel Professions juridiques du sport
- **Master** mixte Juriste d'affaires internationales
- **Master** professionnel Juriste d'affaires, commerce, consommation et distribution
- **Master** professionnel Juriste des collectivités territoriales
- **Master** professionnel Finances des collectivités territoriales et des groupements
- **Master** recherche Protection des droits fondamentaux et des libertés

L'IPAG prépare les étudiants aux concours administratifs de catégories A et B des fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière, plus spécialement au concours d'entrée aux IRA (Instituts Régionaux d'Administration). Il assure également une préparation aux concours administratifs internes de catégorie A.

Institut de préparation à l'administration générale - IPAG

Locaux de la faculté de Droit et Science Politique :
1er étage, bureau 106.
4 boulevard Gabriel - BP BP 17270
21000 Dijon
Tél. : 03 80 39 53 59
e-mail : scolarite-ipag@u-bourgogne.fr
Site Internet : <http://ipag.u-bourgogne.fr>
- **Licence d'administration publique**

2.3. Institut d'Etudes Judiciaires - IEJ

Institut d'Etudes Judiciaires - IEJ

4 boulevard Gabriel - BP 17270
21072 Dijon cedex
Tél. : 03 80 39 35 47
e-mail : iej@u-bourgogne.fr
Site Internet : <http://iejdijon.u-bourgogne.fr>
Etablissement public

- Préparation à l'examen d'entrée aux Centres Régionaux de Formation à la Profession d'Avocat du Grand Est (ERAGE), voir chapitre "Avocat".
- Préparation au concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM).



3. Métiers du Greffe

Le greffier peut travailler au sein des services judiciaires en tant que fonctionnaire, mais il peut aussi exercer une fonction judiciaire auprès d'un tribunal de commerce.

Le greffier des services judiciaires :

Les greffiers et greffiers en chef sont affectés dans des juridictions de droit commun.

- Le greffier : c'est un fonctionnaire de catégorie B, il assiste le magistrat à l'audience dans tous les cas prévus par la loi et authentifie les actes de procédure.

- Le greffier en chef : c'est un fonctionnaire de catégorie A. Il est le responsable des services administratifs du greffe, gère le budget et est chargé de l'authentification, de la conservation et de la délivrance de certains actes de procédure.

Le greffier d'un tribunal de commerce :

Ce n'est pas un fonctionnaire. Il a une double activité : il exerce une fonction judiciaire, il a une fonction de centralisation de la publicité légale en matière commerciale.

3.1. Formation

Les greffiers des services judiciaires sont recrutés par concours internes ou externes (concours externes avec un bac +2 pour greffier, avec une licence pour un greffier en chef) et formés à l'Ecole nationale des Greffes :

Ecole nationale des greffes - ENG

5 boulevard de la Marne - CS 27109
21071 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 60 56 00
e-mail : courrier.eng-dijon@justice.fr
Site Internet : www.eng.justice.fr

Pour connaître les dates des concours de greffier et de greffier en chef, consulter le site Internet du ministère de la Justice : www.justice.gouv.fr

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site du ministère de la Justice (voir plus haut), en cas d'impossibilité de s'inscrire via Internet, il est possible de retirer un dossier papier auprès du Tribunal de Grande Instance de votre lieu de résidence.

Bon à savoir :

L'Ecole nationale des Greffes a mis en place une **classe préparatoire au concours de greffier** des services judiciaires. Elle permet à des élèves remplissant certains critères (parcours scolaire méritant, milieu social défavorisé) de préparer les épreuves écrites et orales du concours.

Durée : de janvier à mars.

Nombre de places : 25 élèves.

4. Avocat

La profession d'avocat peut s'exercer à titre libéral en ouvrant son propre cabinet ou en étant collaborateur dans un cabinet.

Toutefois, pour exercer, il faut être inscrit à un barreau (un par Tribunal de Grande Instance).

4.1. Formation

Pour être avocat, il faut être titulaire du **Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA)** et avoir effectué un stage professionnel.

La formation est assurée par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est :

Ecole régionale des avocats du Grand-Est - ERAGE/CRFPA/EDA

Centre régional de formation professionnelle des avocats de Strasbourg
4 rue Brûlée - CS CS 70008
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 14 19 00
e-mail : contact@erage.eu
Site Internet : www.erage.eu
Pour les Instituts d'Etudes Judiciaires (IEJ) de Besançon, Dijon, Metz, Nancy, Reims et Strasbourg.

Conditions d'accès :

- avoir réussi l'examen d'entrée à une école d'avocat (examen du CRFPA organisé par les IEJ ou Pré-CAPA).
- ou être titulaire d'un doctorat en droit délivré par une université française.

Dispenses :

Il existe des dispenses relatives à certaines épreuves de l'examen selon le niveau d'étude lors de l'inscription à l'examen.

Durée des études :

18 mois en trois phases de six mois chacune.

- une formation commune de base, d'une durée de 6 mois, portant notamment sur le statut et la déontologie professionnels, la rédaction des actes juridiques, la plaidoirie et le débat oral, les procédures, la gestion des cabinets d'avocats ainsi que sur une langue vivante étrangère.
- une deuxième période de formation, d'une durée de 6 mois, pouvant à titre exceptionnel être portée à 8 mois, est consacrée à la réalisation du projet pédagogique individuel de l'élève avocat (stage en entreprise, master 2, suivi d'un module spécialisé ou suivi d'une autre formation universitaire).
- une troisième période de formation, d'une durée de 6 mois, est consacrée à un stage auprès d'un avocat.



4.2. Préparation de l'examen d'entrée

Institut d'Etudes Judiciaires - IEJ

4 boulevard Gabriel - BP 17270

21072 Dijon cedex

Tél. : 03 80 39 35 47

e-mail : iej@u-bourgogne.fr

Site Internet : <http://iejdijon.u-bourgogne.fr>

L'Institut propose des formations dans le domaine judiciaire, la préparation au concours de l'école nationale de la magistrature (ENM), la préparation à l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats (CRFPA) et notamment à l'Ecole régionale d'avocat du grand est (ERAGE).

Inscription de mi-septembre à mi-octobre au secrétariat de l'Institut d'Etudes Judiciaires. Les dossiers d'inscription sont à retirer au service scolarité droit.

5. Huissier de justice

Les huissiers de justice sont des officiers publics et ministériels.

L'huissier de justice est chargé de signifier les actes de procédure et de procéder à l'exécution forcée des décisions de justice. C'est une profession libérale.

Il peut exercer seul, lorsqu'il est titulaire d'un office ou au sein d'une société civile professionnelle, en collaboration avec d'autres huissiers.

Juriste qualifié, il dispose également d'un rôle de conseil auprès des entreprises.

5.1. Formation

La formation d'huissier est composée d'un stage professionnel de 2 ans et d'un enseignement théorique et pratique. Elle est sanctionnée par un examen professionnel.

▸ Le stage professionnel

Pour le suivre, les candidats doivent être titulaires d'un master 1 en droit, ou de l'un des titres ou diplômes reconnus comme équivalents pour l'exercice de la profession.

Les stagiaires suivent une formation théorique assurée par le département formation des stagiaires de la Chambre nationale des huissiers de justice :

Chambre nationale des huissiers de justice - CNHJ

44 rue de Douai

75009 Paris

Tél. : 01 49 70 12 90

e-mail : cnhj@huissier-justice.fr

Site Internet : www.huissier-justice.org

Pour trouver un stage professionnel, utilisez le site Internet : www.huissier-justice.fr. Il est également possible de s'inscrire auprès des chambres départementales des huissiers de justice comme demandeur de stage (envoi d'un CV obligatoire).

▸ L'examen professionnel

L'examen professionnel est organisé (à Paris) au moins une fois par an. Il comporte des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission. Les candidatures doivent être adressées au plus tard un mois avant la date fixée pour les épreuves de chaque session au président de la Chambre nationale des huissiers de justice.

6. Notariat

6.1. BTS Notariat

Le BTS Notariat s'adresse à ceux qui souhaitent s'orienter vers les fonctions d'assistant notarial, de formaliste ou de négociateur immobilier.

Côte-d'Or

Institut des métiers du notariat de Dijon - IMN

2B avenue de Marbotte

21000 Dijon

Tél. : 03 80 67 15 71

e-mail : imn-dijon@notaires.fr

Site Internet : www.imn-dijon.com

• BTS notariat

Modalité(s) de formation : formation initiale

Yonne

Lycée privé Saint-Joseph - La Salle

1 boulevard de la Marne

89000 Auxerre

Tél. : 03 86 94 23 60

Site Internet : www.saint-joseph-auxerre.fr

Etablissement privé sous contrat

• BTS notariat

Modalité(s) de formation : formation initiale

6.2. Formations Universitaires

UFR droit et sciences économique et politique

4 boulevard Gabriel - BP 17270

21072 Dijon cedex

Tél. : 03 80 39 56 00

Site Internet : <http://ufr-juridique-economique.u-bourgogne.fr>

• **Licence professionnelle** activités juridiques, spécialité métiers du notariat (formation en partenariat avec l'université de Bourgogne,



l'université de Franche-Comté et l'Institut des Métiers du Notariat - IMN de Dijon).

- **Master** en Droit notarial (M1)
- **Master** professionnel Droit notarial (M2)
- **DSN - Diplôme Supérieur de Notariat**

Durée : 2 ans

Conditions d'inscription : être titulaire d'un master professionnel (M2) de Droit notarial, avoir trouvé un stage dans le ressort du Conseil régional des notaires de Bourgogne et s'inscrire auprès de la faculté de droit de Dijon ainsi qu'auprès du Centre de formation professionnelle des notaires de Nancy.

Centre de formation professionnelle des notaires de Nancy - CFPN

22 rue de la Ravinelle

54000 Nancy

Tél. : 03 83 46 91 15

e-mail : cfpn.nancy@notaires.fr

Site Internet : www.cnepn.fr

6.3. Diplôme de l'Institut des Métiers du Notariat - DIMN

Le diplôme de l'Institut des Métiers du Notariat permet d'accéder en 1 an après la licence professionnelle « Métiers du Notariat » ou après une licence droit à des fonctions de rédacteur d'actes avec gestion des dossiers en autonomie partielle ou totale selon l'expérience.

La formation se déroule en alternance : 315 heures d'enseignement théorique et 8 mois au moins dans l'office d'un notaire pour pouvoir se présenter à l'examen.

Côte-d'Or

Institut des métiers du notariat de Dijon - IMN

2B avenue de Marbotte

21000 Dijon

Tél. : 03 80 67 15 71

e-mail : imn-dijon@notaires.fr

Site Internet : www.imn-dijon.com

- Diplôme de l'Institut des métiers du notariat - DIMN

Modalité(s) de formation : formation en alternance

Durée de formation : formation en 1 an.

Conditions d'admission : être titulaire de la licence professionnelle Métiers du Notariat ou d'une licence de droit.

► Pour en savoir plus

Fiches nationales Actuel CIDJ :

- n° 2.51 : « *Les métiers du droit* »
- n° 2.513 : « *Avocat* »
- n° 2.514 : « *Juge-Magistrat* »
- n° 2.517 : « *Les métiers du notariat* »

Brochures ONISEP :

- « *Les métiers du droit* » : Coll. PARCOURS ONISEP - octobre 2016.
- « *Les métiers de la justice* » : Coll. PARCOURS ONISEP - octobre 2015.

Guide de l'Etudiant :

- « *Les métiers du droit* » - octobre 2011.

Guides Studyrama :

- « *Les métiers du droit* » : Coll. Guides J Métiers - mars 2010.
- « *Faire du droit son métier* » : Coll. Guides J Métiers - mai 2016.

